



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE UTILISATEUR – [SITARH]

Admin. départemental – Suivi des arrêtés de tarification

2026

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental au sein de SITARH ?



« Administrateur départemental » désigne un collaborateur d'une direction départementale, responsable de la tarification par délégation de la région le cas échéant et responsable techniquement de son département (tant pour les dispositifs, CPOM qu'utilisateurs départementaux ou organismes gestionnaires).

Les actions possibles au sein de SITARH pour ce profil sont décrites dans la suite du guide utilisateur ([cliquer ici pour accéder à la page concernée dans le guide utilisateur](#)).

Ce rôle est également présent au sein du SI SIAO.

Description de ce guide utilisateur

A qui s'adresse ce document ?

Ce document est un guide utilisateur s'adressant aux **administrateurs départementaux** qui attribuent les différentes dotations régionales aux dispositifs de leur département.

Objectif du document

Ce document vise à vous guider **pas à pas dans le fonctionnement de SITARH** afin de vous accompagner dans sa prise en main.

Il ne décrit pas les actions à accomplir par les administrateurs régionaux et les organismes gestionnaires de dispositifs pour lesquels il existe d'autres guides spécialisés / dédiés.

Comment lire ce document ?

Vous trouverez, dans ce guide, **une présentation générale du parcours de suivi des arrêtés de tarification puis des descriptions détaillées de chaque étape à réaliser**. Pour chaque étape, sont présentées une copie de l'écran concerné et une description du fonctionnement de la page.

Les fonctionnalités de SITARH pour les administrateurs départementaux

Attribuer les dotations

Répartition de la dotation régionale limitative (DRL) entre tous les dispositifs tarifés, incluant toutes les sous enveloppes qui constituent la DRL
(cliquer ici pour voir la page concernée dans le guide utilisateur).

Effectuer les dialogues de gestion

À venir

Coordination et animation du dialogue de gestion auprès de l'organisme gestionnaire, prise de décisions sur les abattements à appliquer à la suite du dialogue de gestion, analyse de l'activité, de la santé financière et de la performance des établissements.

Importer des documents

Stockage et suivi des documents budgétaires.

Que trouver sur ce guide ?

1. Qu'est-ce que le Suivi des arrêtés de tarification ?



A. Comment accéder aux arrêtés de tarification déposés ?

Ce glossaire vise à vous aider dans la compréhension des acronymes utilisés dans ce document.

Acronyme	Définition
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DD	Direction Départementale
DEETS	Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DNL	Dotation Nationale Limitative
DR	Direction Régionale
DREETS / DDETS	Directions Régionales / Départementales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRL	Dotation régionale limitative
CA / BP	Compte Administratif / Budget Prévisionnel
DRLI / DDLI	Dotation Régionale / Départementale Limitative Initiale
DRLR	Dotation Régionale Limitative Rectificative
EPRD	État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
ERRD	Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses
HLMurs	Hors Les Murs
LFI	Loi de Finances Initiale
OG	Organismes Gestionnaires
SD	Services Déconcentrés de l'Etat
SI SIAO	Système d'Information des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation

1. Qu'est-ce que le Suivi des arrêtés de tarification ?



A. Comment accéder aux arrêtés de tarification déposés ?

Suivi des arrêtés de tarification

Accès à cette fonctionnalité depuis la page d'accueil

Parcours de Suivi des arrêtés de tarification



Comment arriver sur la page de suivi des arrêtés de tarification depuis la page d'accueil ?

- Je suis sur la page d'accueil de SITARH et je clique sur l'onglet « Mes démarches », puis sur le sous-onglet « Suivi des arrêtés de tarification ».

Suivi des arrêtés de tarification

Vue sur le suivi des dépôts des arrêtés de tarification

Parcours de Suivi des arrêtés de tarification

 **GOUVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

SITARH
Système d'Information de la TARification de l'Hébergement

[Infositarh](#) [Notifications \(0\)](#) [Mon compte](#) [Se déconnecter](#)

[Accueil](#) [Mes démarches](#)

[Accueil](#) > [Suivi des arrêtés de tarification](#)

Suivi des arrêtés de tarification

Filtrer par année
Permet d'accéder aux arrêtés de tarification de l'année sélectionnée

2026

Filtrer par région
Bretagne

Filtrer par département
Sélectionner un département

Filtrer par entité
Sélectionner une entité

[Réinitialiser](#) [Rechercher](#)

21 résultat(s)

Structure	Type	Département	Nature de la dernière dotation	Statut
CPOM H Entite A	CPOM	29	DRLI	ENVOYÉ
CPOM E Entite B	CPOM	29	DRLI	ENVOYÉ
CPOM C Entite C	CPOM	29	DRLI	ENVOYÉ
CPOM B Entite H	CPOM	22	DRLI	NON RENSEIGNÉ
CPOM D Entite G	CPOM	22	DRLI	NON RENSEIGNÉ
CPOM A Entite E	CPOM	22	DRLI	NON RENSEIGNÉ

Fonctionnement de la page

- Je vois l'ensemble des dispositifs non rattachés à un CPOM et les CPOMs de ma région.
- Sur chaque ligne, je peux voir un statut :
 - « Non renseigné » si aucun arrêté de tarification n'a été déposé ;
 - « Envoyé » si l'arrêté de tarification a été déposé.
- Je clique sur la ligne du dispositif ou CPOM pour lequel je souhaite voir l'arrêté de tarification qui a été déposé ([cliquer ici pour accéder à la page dédiée dans le guide utilisateur](#)).
- En cliquant sur le nom du dispositif ou CPOM, je suis redirigé(e) vers sa fiche.
- Je peux filtrer ma recherche par département et entité.
- Je peux également filtrer par année afin d'accéder au suivi des arrêtés de tarification de l'année précédente.

Suivi des arrêtés de tarification

Accès aux arrêtés de tarification

Parcours de Suivi des arrêtés de tarification

The screenshot shows the SITARH (Système d'Information de la TARification de l'Hébergement) web application. The header includes the French Government logo, the SITARH title, and navigation links for 'Infositarh', 'Notifications (0)', 'Mon compte', and 'Se déconnecter'. The main navigation bar has 'Accueil' and 'Mes démarches'. The breadcrumb trail is 'Accueil > CPOM > CPOM n°H', and a timestamp indicates the last save on 13 January 2026 at 14:56. The 'CPOM n°H' section has two tabs: 'Informations' and 'Documents'. Under 'Documents', there is a dropdown menu to 'Sélectionner une année' with '2026' selected. Below this, a blue bar indicates 'Arrêté de tarification - 2026' with a green 'ENVOYÉ' status. A message states 'Justificatifs envoyés le 24 juillet 2026 par Emren Breizh'. A document card shows 'Arrêté de tarification DRLI signé le 23 juillet 2026' (PDF - 43.3 Ko) with a 'Télécharger' button.

Fonctionnement de la page

- Au clic sur la ligne d'un dispositif ou CPOM, j'arrive sur la page du dispositif ou du CPOM onglet « Documents ».
- Je peux cliquer sur la ligne « Arrêté de tarification » et un accordéon se déroule avec l'arrêté de tarification qui a été déposé.
- Je peux voir la date et le nom de la personne ayant déposé l'arrêté de tarification. Au clic sur le nom de la personne, je suis redirigé(e) vers sa fiche utilisateur.
- Je clique sur l'encart « Arrêté de tarification DRLI signé le [date] » et celui-ci est téléchargé sur mon ordinateur.

C'est la fin du guide utilisateur !

Si vous avez d'autres questions ou si vous rencontrez des problèmes techniques, d'autres outils sont mis à votre disposition pour vous aider !



Un réseau de référents

- Pour toute question liée à l'usage de l'outil, aux processus ou à votre contexte métier, vos référents SITARH sont vos points de contacts privilégiés.
- N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.



infositarh.dihal.gouv.fr

- Un site d'informations sur SITARH et la réforme est disponible.
- Vous y trouverez des vidéos explicatives et une partie questions/réponses sous forme de « FAQ ».
- Pour y accéder, cliquez [ici](#).



Une assistance utilisateur

- Si vous rencontrez un problème technique, que vous avez des questions sur le fonctionnement de SITARH, vous disposez également d'une assistance utilisateur.
- Pour la contacter, rendez-vous sur le site infositarh dans la rubrique « Formulaire de contacts ».